

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2012

FORMATION DES MAÎTRES - (N° 4235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 10

présenté par

Mme Amiable, M. Asensi, Mme Bello, Mme Billard, M. Bocquet, M. Braouezec, M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier, M. Chassaigne, M. Desallangre, M. Dolez, Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gosnat, M. Lecoq, M. Marie-Jeanne, M. Muzeau, M. Daniel Paul, M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE 2

Supprimer cet article

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de ne pas supprimer, dans le code de l'éducation, les références aux formations initiale et continue des maîtres.

Il s'agit d'autre part de conserver le rôle des IUFM dans ces formations.